

Bannalec

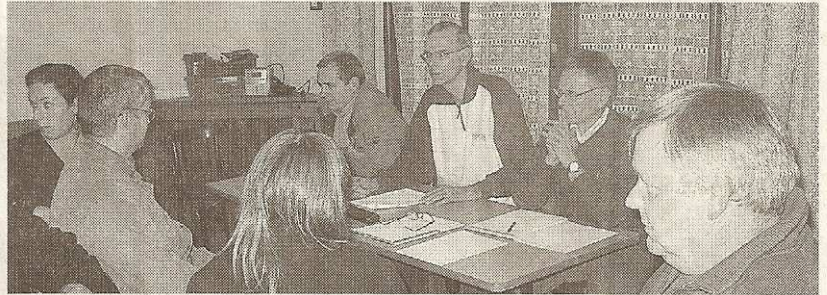
Éoliennes : l'association C du Vent ira au tribunal s'il le faut

L'assemblée générale de l'association C du Vent, présidée par Philippe Fatras, s'est tenue vendredi soir, en présence d'une soixantaine de personnes, et de Marcel Jambou, vice-président eau, environnement, énergies de la Cocopaq qui a à charge le dossier éolien. La réunion a été quelque peu agitée.

Ce dernier a essayé d'expliquer la démarche et la position de la Cocopaq quant au schéma éolien et le choix des sites (Kerros-Dourguélen et Castel Coudiec sur la commune).

Les riverains lui ont fait savoir avec conviction, qu'ils ne voulaient pas d'éoliennes dans leur quartier, en insistant une nouvelle fois sur leur désapprobation et leurs craintes, rejoignant les constats consignés dans le rapport du commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique : « **L'éolien va détruire nos paysages et notre cadre de vie ; la crainte de la proximité des machines par rapport aux habitations ; du bruit et de toutes sortes de nuisances. Mais aussi la distance de 400 m, insuffisante par rapport aux habitations, alors que la distance moyenne préconisée par la DDAS est de 600 m.** » Vient ensuite « **la perte de la valeur immobilière** ».

Le président de C du Vent a détaillé



Le débat a été passionné, lors de l'assemblée générale de C du Vent.

le sondage du site internet de l'association à ce jour : êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur la Cocopaq ? « **Oui : 84 ; non : 1009 ; sans opinion : 15.** » Le président a interpellé M. Jambou sur le vote du conseil municipal et le verdict jugé favorable, à l'issue du dépouillement, alors que l'association dans son interprétation le juge défavorable.

« **La décision finale n'appartient pas au conseil municipal mais au préfet,** a répondu M. Jambou.

■ Bibliothèque

Jeudi 18 juin, 15 h 30 à 18 h 30.

■ Ides

Permanence mardi 23 juin, 15 h à 17 h, ancienne mairie, 1, rue Nationale.

Aujourd'hui, il faut savoir que plus rien n'empêche le préfet de signer les permis, à part les réserves émises sur le rapport de l'enquête publique : ou les deux sites sont acceptés ou il n'y en a qu'un. »

Philippe Fatras a conclu : « **Comme je vous l'ai dit l'an passé, nous irons devant le tribunal administratif. Mais l'association doit y aller avec les riverains des sites concernés.** »

Isolation par soufflage
Efficace été comme hiver

Neuf Rénovation

FINISTÈRE
02 98 57 33 50
www.isolation-bretagne.fr

OUEST ENERGIE

ISOLATION

Ouest-France
Jeudi 18 juin 2009